

# 6

# EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Document d'information préliminaire  
Rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable  
6 relatif à l'eau et à l'assainissement

Forum politique de haut niveau sur le développement durable

2018

 UN WATER

# INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Le présent document contient des informations sur le rapport de synthèse consacré à l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, qui sera publié en juin 2018, avant le Forum politique de haut niveau sur le développement durable lors duquel les États Membres examineront en détail l'objectif de développement durable (ODD) 6<sup>1</sup>. Reflétant une position commune des organismes des Nations Unies, ce rapport tire sa substance des données de référence sur les indicateurs mondiaux relatifs à l'ODD 6 fournies au titre du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (JMP), de l'Évaluation annuelle de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde d'ONU-Eau (GLAAS) et de l'initiative interinstitutions intitulée «Suivi intégré des cibles ODD liées à l'eau et à l'assainissement» (GEMI).<sup>2</sup>

On trouvera ci-dessous les premiers points qui se sont dégagés lors du processus de rédaction. Nous les avons regroupés en cinq thèmes, qui sont les suivants:

## 1. UNIVERSALITÉ

- **La question de l'eau est affaire de tous:** Tous les pays sont confrontés à diverses difficultés pour fournir à tous leurs citoyens des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et durables.
- **La gestion de l'eau, un enjeu majeur:** La rareté et la qualité de l'eau sont des facteurs déterminants du développement économique et social qui peuvent également jouer un rôle majeur dans les relations internationales. Il est primordial d'utiliser plus efficacement les ressources en eau et d'améliorer la gestion des eaux (transfrontières) pour répondre de manière équilibrée aux besoins concurrents et croissants en eau des différents utilisateurs et secteurs.
- **Augmentation de la pollution:** La pollution de l'eau ne cesse de s'aggraver dans de nombreuses régions du monde, ce qui a de profondes répercussions sur la qualité de l'eau disponible pour répondre aux besoins des populations et préserver les écosystèmes.
- **Mettre en œuvre des solutions plus viables:** Les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques entraînent non seulement une aggravation de la pollution et de la pénurie d'eau, mais aussi une augmentation des inondations. Les catastrophes liées à l'eau et la destruction des écosystèmes d'eau douce nuisent au développement économique des

pays et ont des répercussions profondes sur la stabilité sociale et environnementale des régions bien au-delà de celles qui sont directement touchées. Il est fondamental d'assurer une meilleure gestion de l'eau, dans un cadre national ou transfrontalier, pour réduire les risques de catastrophe, renforcer la résilience et assurer une bonne gestion des risques.

## 2. INTERDÉPENDANCE

- **Objectifs et cibles sont indissociables:** Une approche globale de l'ODD 6 est primordiale si l'on veut concilier les demandes d'eau concurrentes émanant des divers secteurs, protéger la santé des écosystèmes et édifier des sociétés résilientes. Il importe pour cela d'avoir une même compréhension des objectifs de développement durable et de leurs corrélations et de s'attacher, dans le cadre d'une stratégie commune, à renforcer les synergies et à trouver des équilibres.

## 3. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET GOUVERNANCE

- **Améliorer la gouvernance:** Pour garantir un approvisionnement suffisant en eau et en améliorer la qualité, tous les acteurs se doivent de respecter les règles convenues et d'agir pour le bien commun.
- **Instaurer une coopération intersectorielle:** Pour pouvoir gérer efficacement l'ensemble du cycle de l'eau, les organismes du secteur de l'eau doivent œuvrer de concert. Dans la pratique, les questions relatives à l'eau sont souvent réparties entre plusieurs ministères et les pays ne disposent pas de structures décisionnelles intersectorielles et de cadres de gouvernance transfrontières qui les aideraient à répondre aux diverses demandes concurrentes dans le domaine de l'eau.
- **Faciliter l'accès à l'information:** Il importe d'accroître la transparence, la responsabilisation et la participation pour assurer une meilleure gouvernance de l'eau. Toutes les parties prenantes devraient pouvoir accéder librement et facilement aux informations relatives à l'eau pour pouvoir prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.
- **Placer les droits de l'homme au cœur de l'action:** Il est fondamental de respecter les droits de l'homme, dont le droit à l'eau potable et à l'assainissement, si l'on veut que les individus et les groupes encore marginalisés puissent participer à la réalisation de l'ODD 6.

(1) Les objectifs qui feront l'objet d'un examen détaillé en 2018 sont les ODD 6 (eau et assainissement), 7 (énergie), 11 (mode de vie durable), 12 (consommation et production), 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats), ce dernier étant examiné chaque année. Le Forum politique de haut niveau se tiendra du 9 au 18 juillet et aura pour thème «Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes».

(2) Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP); Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable; l'initiative inter-agence GEMI.

## 4. FINANCEMENT, DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS ET TECHNOLOGIES

- **Augmentation des coûts:** Selon les estimations, la réalisation des cibles de l'ODD 6 relatives à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène représenterait un coût de 1 700 milliards de dollars des États-Unis<sup>3</sup>. Jusqu'à présent, aucune estimation n'a été faite concernant la réalisation de l'ODD 6 dans son ensemble. Toutefois, au vu du triplement des sommes investies dans les cibles susmentionnées, les montants seront bien supérieurs aux fonds alloués par le passé.
- **Baisse de l'aide:** L'aide destinée à faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement étant en baisse, il importe de rationaliser l'utilisation des ressources existantes et de renforcer l'attractivité du secteur pour les bailleurs de fonds.
- **Aide aux ménages:** Environ deux tiers des fonds consacrés à l'approvisionnement en eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène proviennent des ménages par un système de tarification et d'auto-approvisionnement (investissement dans des puits, des réservoirs d'eau et des installations sanitaires et d'hygiène domestiques). Il faudrait instaurer des programmes de subventions en faveur des plus pauvres pour que personne ne soit laissé pour compte.
- **Établissement d'une tarification adéquate:** Le recouvrement des coûts devrait être intégré à la tarification des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de façon à en garantir la viabilité, à attirer de nouveaux investissements et à étendre les services offerts.
- **Des mécanismes de financement plus novateurs:** Il convient d'instituer de nouveaux mécanismes de financement dont certains seraient fondés sur la reconnaissance de la valeur économique de l'eau et des écosystèmes d'eau douce.
- **Développement des capacités:** Il est nécessaire de développer les capacités, notamment celles liées à l'élaboration des politiques, à la prestation de services, au suivi et à l'application du principe de responsabilité. Investir dans des infrastructures et des technologies s'avère inefficace quand les compétences nécessaires à leur exploitation et à leur entretien font défaut. Par ailleurs, renforcer les ressources humaines

et le cadre institutionnel au niveau local permet de créer des emplois et des revenus.

- **Application du transfert de technologie à une plus grande échelle:** Le transfert de technologie, par le biais de mesures novatrices, d'accords et de mécanismes de coopération Sud-Sud et Nord-Sud, contribue au développement durable et favorise l'adoption de technologies vertes, peu polluantes, à faible émission de carbone et à bilan énergétique positif, ainsi que de techniques d'utilisation rationnelle de l'eau.

## 5. DONNÉES, SUIVI ET APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

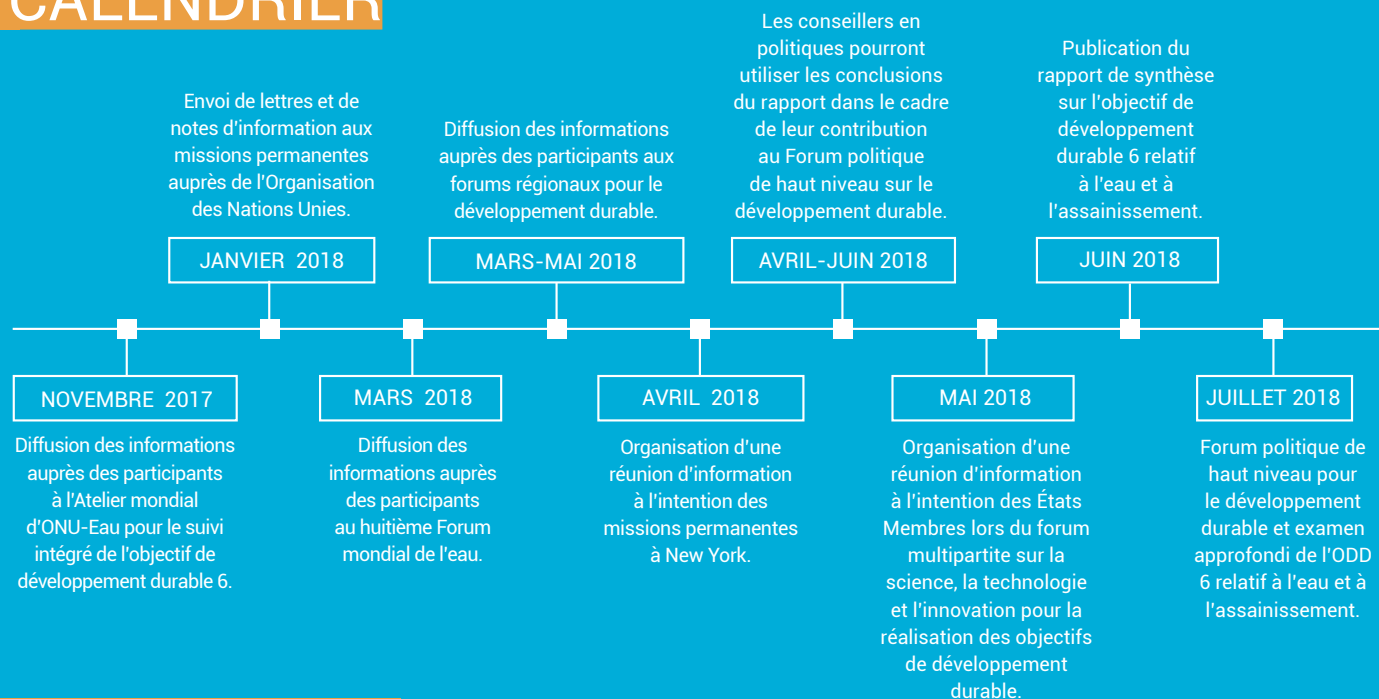
- **Renforcement des systèmes de suivi:** Pour suivre les progrès accomplis en regard de l'ODD 6, il convient de renforcer les systèmes et les capacités de suivi au niveau national, de produire davantage de données et d'en faciliter l'accès. Ces mesures favoriseront par ailleurs la transparence du processus décisionnel et l'application du principe de responsabilité, tout en contribuant à sensibiliser les différents acteurs et à encourager la participation de la société civile et des secteurs public et privé.
- **Renforcement de la coordination:** Il faut intensifier la coordination entre les secteurs au niveau national afin d'harmoniser et de rationaliser les approches et d'accroître l'efficacité des activités de collecte de données peu dotées en ressources.
- **L'innovation, un facteur clé:** Le recours de plus en plus fréquent à des modèles novateurs pour la collecte des données (observation de la Terre, science citoyenne et données du secteur privé) pose de nouveaux défis liés à l'harmonisation des différentes formes de présentation des données, à l'évaluation de leur fiabilité et au respect des normes.
  - **La qualité comme élément fondamental:** Dans de nombreux pays, il est difficile, voire impossible, d'accéder librement à des données ventilées, actualisées et de qualité, et les normes largement acceptées en matière de données y sont rarement respectées. Il est urgent de remédier à cette situation, car l'accès libre aux données et le respect des normes sont essentiels à la prise de décisions éclairées en matière de gestion de l'eau et à la mise en œuvre de politiques efficaces visant l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

### LE RAPPORT ABORDERA LES POINTS SUIVANTS:

1. Cibles et indicateurs afférents à l'ODD 6: évaluation des progrès accomplis sur le plan mondial grâce aux mécanismes de suivi dudit objectif.
2. Analyse des liens entre les cibles et indicateurs de l'ODD 6.
3. Analyse quantitative et qualitative des liens entre l'ODD 6 et les cibles et indicateurs des autres objectifs de développement durable.
4. Messages s'adressant aux décideurs et visant à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

(3) Hutton, G. et M. Varughese, «The Costs of Meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene.», document technique du Programme pour l'eau et l'assainissement, Banque mondiale, Washington, 2016.

# CALENDRIER



# PRODUCTION

ONU-Eau a mis sur pied une équipe spéciale chargée d'établir le rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement. Coordinée par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO, cette équipe se compose des membres et des partenaires d'ONU-Eau suivants: le CEO Water Mandate, la Commission économique pour l'Europe, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'UNESCO, l'UNICEF et l'Université des Nations Unies. Elle bénéficie en outre du soutien de l'AquaFed, de WaterAid, du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et de l'UFZ.

# CONTACT

Unité technique consultative, ONU-Eau  
7 bis, avenue de la Paix  
1211 Genève, Suisse  
Courriel: [unwater@un.org](mailto:unwater@un.org)  
Tél.: +41 22 730 86 36 ou +41 730 85 61

# PARTENAIRES

L'élaboration du rapport est financée par le Ministère allemand de la coopération économique et du développement, le Gouvernement italien, le Ministère néerlandais de l'infrastructure et de l'environnement, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC).